

SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 8 DECEMBRE 2015

Le Conseil Municipal s'est réuni à 20 heures 00 sous la présidence de M. Duparc André.

Secrétaire de Séance : Mme Meresse

Présents : Mmes Morel, Nury, M. Perreal, adjoints, Mmes Rivollier, Fallot, Meresse, Dalmedo, Amarin, MM.
Aymont, Ameno, Vesin, Deville

Excusées: Mmes Vernaz, Bigot

Absent : M. Carlod

Ordre du Jour :

- **Désignation du secrétaire de séance**
- **Déclarations d'intention d'aliéner**
- **Redevance pour occupation provisoire du domaine public**
- **Tarifification TAPs**
- **Programme ONF 2016**
- **Règlement du Foyer Rural**
- **Propriété Prost**
- **Décision modificative**
- **Rapport des commissions municipales**
- **Courriers - divers**

- **Compte-rendu d'activités** -

1. Désignation du secrétaire de séance

Mme Catherine Meresse est désignée secrétaire de séance.

2. Déclarations d'intention d'aliéner

M. le Maire présente trois déclarations d'intention d'aliéner. Il s'agit de :

- La propriété de M. IOSEFIDE Colin et Mme DRAGHICIU Crina, 140 rue du Verger, cadastrée F 1596, de 269 m².
Acquéreur : M. HABERTHUR Frédéric, 4 rue du Bief, 01630 Saint-Genis-Pouilly
- La propriété de la SCCV Fort Valentin, M. BAILET Laurent, 15 rue du Pré Bachat, cadastrée F 1665 et F 1668, de 264 m² et 46 m².
Acquéreur : Sarl Bailinvest, 2 avenue de la Gare. Immeuble Le France, 74200 Thonon-Les-Bains.
- La propriété de M. Pillard et Mme Assenarre, 18 rue de la Source, cadastrée F 1382, de 123 m².
Acquéreur : M. Haberthür Frédéric, 4 rue du Bief, 01630 Saint-Genis-Pouilly

La commune et la communauté de communes ne font pas valoir leur droit de préemption pour ces déclarations.

3. Redevance pour occupation provisoire du domaine public

M. le Maire explique que nous avons la possibilité d'instaurer sur notre territoire une redevance pour les chantiers de travaux du réseau public de transport d'électricité. Le plafond de cette redevance est fixé à 0,35 €/m.

Si le Conseil Municipal accepte de mettre en place cette redevance, ERDF devra nous fournir annuellement les linéaires et nous émettrons ensuite les titres de recette correspondants.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'instaurer sur le territoire communal une redevance pour les chantiers de travaux du réseau public de transport d'électricité, fixe le montant de cette redevance à 0,35 €/m, et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

4. Tarification des TAPs

La Mairie a fait appel à Familles Rurales pour la mise en place des temps d'activités périscolaires qui ont lieu le mardi et le vendredi de 15h00 à 16h30.

Différentes activités y sont proposées pour les maternelles et pour les primaires.

M. le Maire propose d'appliquer les tarifs suivants pour cette année scolaire 2015/2016 :

- 70 euros à l'année pour les enfants qui sont inscrits les 2 après-midi de la semaine,
- 35 euros à l'année pour les enfants qui sont inscrits un soir uniquement dans la semaine,
- 15 euros à l'année pour ceux qui participent seulement à la session premiers secours,
- 15 euros à l'année pour ceux qui ont des présences occasionnelles (plus de 3 présences aux TAPs enregistrées dans le trimestre).

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, d'appliquer les tarifs indiqués ci-dessus pour les TAPs de cette année scolaire 2015/2016, et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

5. Programme de coupe en forêt communale, exercice 2016

M. le Maire donne lecture au Conseil Municipal du programme de coupe proposé pour l'année 2016 par l'Office National des Forêts en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Pour l'année 2016, l'ONF nous propose de mettre à la vente en bloc et sur pied 405 m³ de résineux de la parcelle 32.

Le conseil municipal, décide, à l'unanimité, de mettre à la vente en bloc et sur pied 405 m³ de résineux de la parcelle 32, et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

6. Modification du règlement intérieur du Foyer Rural

M. le Maire explique les modifications qui sont proposées concernant le règlement intérieur du Foyer Rural :

- A l'article 7, la mention « après le fonctionnement de la cantine » serait supprimée,
- Concernant l'état des lieux, il est proposé la suppression de la mention: « Il est strictement interdit d'utiliser le chariot inox réservé à la cantine ainsi que le four de remise en température et l'armoire froide. En cas d'utilisation du four, la caution ne sera pas restituée. »

- A l'article 7, M. le Maire propose d'ajouter ceci : « Après chaque manifestation, les clés empruntées doivent être restituées dans les trois jours suivant la manifestation. La commune se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution en sa possession. »

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le nouveau règlement intérieur du Foyer Rural, et autorise M. le Maire à signer ce règlement.

7. Acquisition de la propriété de M. Prost Jean-François

M. le Maire explique aux membres du conseil que M. Prost Jean-François propose à la commune de lui vendre sa propriété pour 380 000 €.

Il s'agit d'un ensemble immobilier constitué d'un bâtiment à usage d'habitation construit sur la parcelle F 176 et d'un jardin d'agrément couvrant la parcelle F 177. Cette propriété, située rue de la Bière, est d'une superficie totale de 1274 m².

Le Conseil municipal réfléchit à la destination de ces parcelles.

Après discussion, il est procédé au vote sur l'acquisition de ces parcelles au prix de 380 000 €:

Pour : Mmes Morel, Nury, Rivollier, Fallot, Amarin, MM. Duparc, Perreal, Aymont, Ameno, Vesin, Deville

Abstention : Mmes Meresse, Dalmedo

Contre : -

Le conseil municipal, à la majorité, décide d'acquérir les parcelles F 176 et F 177 appartenant à M. Prost Jean-François, fixe le prix d'acquisition à 380 000 €, et autorise M. le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

8. Décision modificative n°3

M. le Maire explique qu'il manque de l'argent pour régler un emprunt.

Par ailleurs, des dégrèvements ont été faits sur la TLE. Donc un remboursement doit être effectué.

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D 10223 : TLE		5015.00 €		
TOTAL D 10 : Dotations Fonds divers Réserves		5015.00 €		
D 1641 : emprunts en cours		1410.00 €		
TOTAL D 16 : Remboursements d'emprunts		1410.00 €		
R 1321-345 : CCMA				6425.00 €
Total R 13 : Subventions d'investissement				6425.00 €
Total		6425.00 €		6425.00 €
Total Général		6425.00 €		6425.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le virement de crédit ci-dessus précisé.

9. Rapport des Commissions municipales

- Commission voirie : M. Perreal fait part aux membres du conseil des inquiétudes de certains parents d'élèves concernant la grue installée pour les travaux du Foyer Rural, situé à proximité de l'école.

Mme Meresse demande s'il est possible de déplacer des jardinières situées à proximité de l'école et qui rendent le stationnement difficile.

- Relais d'assistantes maternelles : des agents de la communauté de commune du Pays de Gex (CCPG) ont visité le presbytère pour voir si ce bâtiment pourrait convenir et si les travaux peuvent être pris en charge par la CCPG.

10. Courriers – Divers

- M. Bellomo demande un emplacement pour son camion pizza. Les membres du conseil décident de prendre un rendez-vous avec ce Monsieur pour avoir plus d'informations sur sa demande.

- La Cave O Secrets demande de pouvoir installer une terrasse pendant les heures d'ouverture du magasin. Des membres du Conseil iront la rencontrer pour en discuter.

M. le Maire lève la séance à 21h30.
